

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23</p> <p>Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil vingt, le quatre juin à vingt heures trente heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt neuf mai deux mille vingt, s'est réuni en conseil municipal à la salle polyvalente Jean de Pascal, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.</p> <p>Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT HAUK, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH, Valérie CHANUT.</p> <p>Absents : néant</p> <p>Pouvoirs : néant</p> <p>Secrétaire de séance : Pascale BONNIER</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2020-030
SEANCE DU 4 JUN 2020**

OBJET : Election des délégués pour le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA)

*VU le Code général des collectivités territoriales énumérées à l'article L.2121-33 et L.2122-25 et les textes spécifiques à ces organismes,
Vu les statuts du SMAGGA et notamment son article 5 portant composition du comité syndical et représentation des membres,*

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon est la structure intercommunale porteuse du contrat de rivière.

Le syndicat a en charge la gestion de la ressource en eau sur un territoire de 206km², abritant une nappe phréatique alimentant 90 000 personnes en eau potable, parcouru par 130 km de rivières et regroupant 27 communes et 65 000 habitants

Il a pour mission de restaurer, protéger et valoriser la ressource en eau.

Il convient d'élire pour la compétence hors GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », à scrutin secret un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon.

La compétence GEMAPI est de la compétence communautaire.

Le conseil municipal,

Madame Catherine STARON, Maire, entendue

A l'unanimité des membres présents et représentés

PROCLAME Ernest FRANCO, délégué titulaire et Jean Marie CARRE, délégué suppléant pour le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA).

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

<p>Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le</p> <p>Le Maire, Catherine STARON</p>	<p>Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les Pour copie conforme,</p> <p>Le Maire, Catherine STARON</p>	<p>Annus de réception en préfecture 069-216902684-20200604-2020-030-DE Date de réception préfecture : 08/06/2020</p>
---	--	--